

Enjeux et limites de l'organisation de la formation des doctorants en sciences humaines et sociales en France. Le cas du LISEC (Laboratoire Interuniversitaire des Sciences de l'Éducation et de la Communication) au sein de l'Université de Lorraine

Anaëlle Milon¹, Gaëlle Espinosa², Guy Lapostolle³, Geraldine Suau⁴

Université de Lorraine

Résumé

Cet article rend compte d'une étude de cas portant sur la formation des doctorants en sciences humaines et sociales dans une université française. La formation des doctorants en France s'inscrit dans un cadre national marqué par la création en 1992 des écoles doctorales dont la fonction est l'organisation et la coordination de la formation doctorale. Cette étude de cas présente le déploiement de la formation des doctorants du Laboratoire Interuniversitaire des Sciences de l'Éducation et de la Communication (LISEC) dans divers espaces : celui du dispositif de l'École Doctorale Sociétés, Langages, Temps, Connaissances (SLTC) et celui du laboratoire et de ses 4 équipes de recherche. L'étude de cas montre que l'engagement et l'appréciation des doctorants vis-à-vis des formations sont variables. Du point de vue des doctorants, la formation doctorale est généralement appréciée pour ses effets socialisants. Toutefois, elle comporte certaines limites qui concernent la participation aux formations du laboratoire, le caractère obligatoire et les contraintes imposées par le dispositif de l'école doctorale, ainsi que la pertinence du contenu de certaines formations.

Mots-clés

Doctorants, formation doctorale, accompagnement doctoral, école doctorale, université française.

Abstract

This article presents a case study examining the training of doctoral students in the humanities and social sciences at a French university. Since 1992, the training of doctoral students in France has been organized and coordinated through national doctoral schools. The present case study focuses on the training offered at the Laboratoire Interuniversitaire des Sciences de l'Éducation et de la Communication (LISEC) in two key areas: the Sociétés, Langages, Temps, Connaissances (SLTC) doctoral school and the laboratory, made up of four research teams. The study reveals that doctoral students' commitment and appreciation of the training courses vary. While doctoral training is generally valued for its socializing effects, it does have limitations such as the mandatory participation in laboratory training, the constraints imposed by the doctoral system, and the relevance of some course content, as perceived by the students themselves.

¹ Laboratoire Interuniversitaire des Sciences de l'Éducation et de la Communication UR2310, anaelle.milon@univ-lorraine.fr

² Laboratoire Interuniversitaire des Sciences de l'Éducation et de la Communication UR2310, gaelle.espinosa@univ-lorraine.fr

³ Laboratoire Interuniversitaire des Sciences de l'Éducation et de la Communication UR2310, guy.lapostolle@univ-lorraine.fr

⁴ Laboratoire Interuniversitaire des Sciences de l'Éducation et de la Communication UR2310, geraldine.suau@univ-lorraine.fr

Keywords

Doctoral students, doctoral training, doctoral support, doctoral school, French university.

Introduction

En France, l'enseignement supérieur a connu de nombreuses réformes depuis la fin des années 1960. Ces réformes avaient principalement pour but d'élever le niveau de formation des futures générations pour faire face à des exigences économiques en constante évolution. L'enseignement supérieur se massifiait, il accueillait un public toujours plus divers et plus nombreux. Dans le même temps, le pilotage de celui-ci allait lui aussi connaître des transformations d'assez grande ampleur. Une réelle autonomie était accordée aux établissements de cet enseignement afin de leur permettre de mieux adapter leurs formations à la diversité des publics et des besoins du milieu économique. Cependant un certain contrôle de l'État allait se mettre en place pour conserver une certaine unité et une cohérence aux formations dispensées dans les différents établissements sur le territoire.

Les formations doctorales, telles qu'elles sont organisées en France actuellement, sont dans une large mesure l'aboutissement de ces évolutions. Ces formations se déroulent dans un cadre proposé par l'État et, dans le même temps, dépendent des contextes locaux dans lesquels elles sont implantées, notamment de l'organisation des établissements et des laboratoires. La création des Écoles doctorales imposée par l'État au début des années 1990 constituait de ce point de vue une volonté de cadrer plus strictement la formation des docteurs⁵. Ces Écoles proposaient des modalités et des contenus de formation qui venaient renouveler les modalités de formation antérieures qui reposaient essentiellement sur le directeur de thèse.

L'objet de notre article est de mettre en lumière les enjeux qui ont présidé à la création des écoles doctorales ainsi que de décrire les modalités et les contenus de la formation doctorale qui sont désormais proposés aux doctorants. Il est également de donner à voir la manière dont ces derniers, comme les divers intervenants dans la formation, vivent cette formation. Au-delà de la présentation du cadre de la formation doctorale en France, notre recherche poursuit donc une visée compréhensive.

⁵ Dans l'ensemble de ce texte, le masculin générique sera utilisé, sans aucune volonté discriminatoire, dans le seul but d'alléger le texte et de faciliter sa lecture.

Pour ce faire, nous proposons une étude de cas, celle de la formation des docteurs en sciences de l'éducation et de la formation du LISEC (Laboratoire interuniversitaire des sciences de l'éducation et de la communication) et de l'école doctorale SLTC (Sociétés, Langages, Temps, Connaissances) au sein de l'Université de Lorraine. Pour Hamel (1997), l'étude de cas offre la possibilité d'appréhender un événement dans sa profondeur et d'en dégager des explications relativement complexes. Ceci étant, en règle générale, les éléments d'explication qui sont produits dans le cadre d'une étude de cas n'ont pas vocation à être montés en généralité, ni à devenir des régularités. Cependant, le cas peut aussi, par certains de ses aspects, être plus ou moins représentatif d'autres cas existant sur le territoire français (Passeron, Revel, 2005). Dans notre étude, il convient de noter que la situation des étudiants en sciences de l'éducation au sein du LISEC est relativement représentative de la situation de bon nombre d'étudiants en sciences humaines et sociales : ils sont relativement âgés, ils sont pour la plupart d'entre eux salariés, ils doivent aussi valider un certain nombre de formations proposées par les écoles doctorales... Aussi pouvons-nous affirmer qu'un certain nombre de constats posés en conclusion de cette étude sont alors susceptibles d'être vérifiés dans d'autres études. Cependant, notre étude entend en rester à cette hypothèse que d'autres recherches pourront confirmer ou nuancer.

Notre corpus empirique repose sur les textes et rapports officiels qui ont jalonné la mise en place de la formation doctorale des étudiants en sciences de l'éducation et de la formation au niveau du territoire français mais aussi au niveau de l'université de Lorraine. Ce corpus repose aussi sur des comptes-rendus de réunions d'une association de doctorants, de l'école doctorale STLC et du laboratoire LISEC qui permettent d'entendre la parole des doctorants mais aussi de leur directeur de thèse et d'autres intervenants dans la formation. Il est complété par une dizaine d'entretiens semi-directifs avec des doctorants, cinq avec des directeurs de thèse et quatre avec des intervenants dans la formation doctorale qui viennent compléter les données recueillies dans les comptes rendus écrits. C'est le croisement de ces données empiriques (triangulation) qui nous permet de retenir afin de les mettre en lumière les éléments les plus significatifs de ce vécu des doctorants.

Dans un premier temps, nous décrivons le contexte français et le cadre national qui organise la formation doctorale dans les universités françaises et sa déclinaison dans le cas du LISEC-Lorraine et de l'école doctorale SLTC de l'Université de Lorraine. Dans un second temps, nous décrivons l'organisation et les contenus de la formation des doctorants du LISEC. Dans un troisième temps, nous donnons la parole aux intervenants

et aux doctorants afin qu'ils nous livrent leur expérience de cette formation, ceci pour en montrer les réussites mais aussi limites.

1. Le cadre national de l'organisation de la formation doctorale en France et sa déclinaison pour les doctorants du LISEC

1.1 Les doctorants en France

En France, selon les derniers chiffres ministériels disponibles, 71 500 étudiants sont inscrits en doctorat à la rentrée 2021, ils représentent 3% de la population étudiante (MESR-SIES, 2023). Le nombre de doctorants a baissé de 9% en 10 ans, cette baisse touche principalement les sciences humaines et sociales (jusqu'à -20 % de 2011 à 2021) (MESR-SIES, 2023). Parmi les 71 500 doctorants inscrits en thèse en 2021, 37% sont inscrits en sciences exactes et appliquées, 18% en sciences du vivant, 45% en sciences humaines et sociales. Les statistiques ministérielles mettent en évidence de grandes disparités entre les domaines disciplinaires concernant la durée moyenne de préparation des thèses, les financements ou la situation économique des doctorants.

À l'échelle nationale, la durée de préparation de la thèse varie sensiblement en fonction de la discipline étudiée, la durée moyenne des thèses en sciences humaines et sociales est plus longue que celles de toutes les autres disciplines. Pour l'année 2020, tandis que 57% des thèses soutenues en sciences exactes et appliquées et 45% des thèses en sciences du vivant sont préparées en moins de 40 mois, seulement 10% des thèses en sciences humaines et sociales le sont en un temps aussi court (MESR-SIES, 2023). 30% des thèses soutenues en sciences humaines et sociales ont été préparées pendant 6 années ou plus, contre seulement 0,8% des thèses en sciences exactes et appliquées et 1,5% des thèses en sciences du vivant (MESR-SIES, 2023).

Concernant le financement de leurs travaux de recherche, 79% des doctorants en France bénéficient d'un financement lors de leur première année de thèse en 2022 (MESR-SIES, 2023). Toutefois, la situation financière des doctorants diffère grandement selon le domaine disciplinaire. Ainsi, les étudiants en sciences exactes et appliquées sont financés à 97% et ceux en sciences du vivant à 86%, tandis que seul un doctorant sur deux (51%) en sciences humaines et sociales bénéficie d'un financement pour sa thèse (MESR-SIES, 2023). Dans ce contexte, les doctorants qui ne sont pas parvenus à obtenir un contrat doctoral ou un autre financement sont souvent contraints de travailler en parallèle de leur thèse. Cette activité professionnelle parallèle concerne davantage les doctorants

en sciences humaines et sociales (29%) que ceux en sciences du vivant (13%) et en sciences exactes et appliquées (3%) (MESR-SIES, 2023).

Les travaux de recherche portant sur l'expérience des doctorants et la formation doctorale confirment ces grandes disparités selon les disciplines. La formation et la socialisation professionnelle des doctorants diffère fortement selon les champs disciplinaires autant au regard des conditions matérielles et sociales de travail des doctorants, de l'importance des rôles joués par le directeur de thèse et les équipes de recherche que des outils de la formation des doctorants (Ghanem, 2007). La formation doctorale a évolué vers un nouveau paradigme d'« ouverture encadrée » (Gérard et Daele, 2015). En effet, l'organisation de la formation doctorale est davantage cadrée par différentes mesures institutionnelles visant à réduire les abandons au cours du doctorat, telles que les suivis annuels et à mi-parcours, la limitation du nombre de doctorants par directeur de thèse⁶, une durée du doctorat limitée à trois années⁷. La volonté institutionnelle de « décloisonner » le binôme doctorant-directeur de thèse conduit la formation doctorale à s'ouvrir en direction d'acteurs non académiques, en direction de champs disciplinaires autres que celui dans lequel le doctorat s'inscrit mais également à l'international (Gérard et Daele, 2015). Une enquête récente (Pommier et al., 2022) met en évidence que globalement, un tiers des doctorants déclare être dirigé par un directeur de thèse seul et les deux tiers par une équipe d'encadrement. Cependant, en sciences humaines et sociales, la moitié des doctorants (51%) déclare être encadrée par une seule personne contre seulement 19% en sciences et techniques. Concernant le rapport des doctorants à leur environnement de travail, seulement 45% des doctorants de sciences humaines et sociales considèrent qu'ils travaillent dans un environnement stimulant contre environ 60% des doctorants en sciences et technique et en sciences de la vie et de la santé. Ainsi, l'expérience des doctorants et la formation doctorale en France varie en fonction des champs disciplinaires, bien qu'il existe un cadre national relatif à la formation et l'accompagnement des doctorants.

1.2 Cadre national

La formation doctorale est encadrée en France par un certain nombre de textes officiels provenant du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche (MESR, 2016, 2022). Cette formation est articulée autour d'organes qui ont été créés en 1992 : les

⁶ Article 17 du décret du 7 août 2006 relatif à la formation doctorale.

⁷ Article 15 du décret du 7 août 2006 relatif à la formation doctorale.

« écoles doctorales » dont les missions sont définies de manière relativement précise. Ces écoles ont pour fonction d'organiser et de coordonner les formations doctorales au sein des universités. Généralement, ces écoles regroupent plusieurs laboratoires d'un même domaine de recherche au sein d'une université. Parmi les nombreuses missions qui sont assignées à ces écoles, quelques-unes revêtent une importance particulière.

Un premier groupe de missions consiste à informer les étudiants sur les financements susceptibles d'être obtenus. Les écoles doivent par ailleurs informer les étudiants au sujet de la nature, de la qualité et des taux d'activité professionnelle après l'obtention du doctorat. Elles doivent également définir et mettre en œuvre des dispositifs d'appui à la poursuite du parcours professionnel après l'obtention du doctorat dans les secteurs public et privé et organisent le suivi des parcours professionnels des docteurs formés.

Un second groupe de missions consiste en l'accompagnement de la formation scientifique des doctorants. Ces formations portent entre autres sur l'intégrité scientifique et elles sensibilisent les doctorants aux enjeux de la science ouverte et de la diffusion des travaux de recherche dans la société pour renforcer les relations entre les scientifiques et les citoyens.

Un troisième type de missions dévolu aux écoles doctorales concerne la protection des doctorants. Il est ainsi mentionné : « Sous la responsabilité des établissements accrédités, l'école doctorale fixe les conditions de suivi et d'encadrement des doctorants par une charte du doctorat dont elle définit les termes. Cette charte prévoit notamment les modalités de recours à une médiation en cas de conflit entre le doctorant et son directeur de thèse et l'engagement du doctorant à répondre à toute demande d'information relative à son insertion et à son parcours professionnel à l'issue du doctorat. Cette charte est approuvée par le directeur de l'école doctorale, le directeur de l'unité de recherche d'accueil, le ou les directeurs de thèse » (MESR, 2016).

Le dispositif qui veille au bon déroulement du cursus en s'appuyant sur la charte du doctorat et la convention de formation est le « comité de suivi individuel » du doctorant. Il est composé de deux enseignants-chercheurs, dont l'un est extérieur à l'université dans laquelle le doctorant est inscrit. Le comité de suivi individuel assure un accompagnement de ce dernier pendant toute la durée du doctorat. Il se réunit obligatoirement avant l'inscription en deuxième année et, ensuite, avant chaque nouvelle inscription jusqu'à la fin du doctorat. Des entretiens sont organisés sous la forme de trois étapes distinctes : présentation de l'avancement des travaux et discussions, entretien avec

le doctorant sans la direction de thèse, entretien avec la direction de thèse sans le doctorant.

Au cours de l'entretien avec le doctorant, le comité évalue les conditions de sa formation et les avancées de sa recherche. Lors de ce même entretien, il est particulièrement vigilant à repérer toute forme de conflit, de discrimination, de harcèlement moral ou sexuel ou d'agissement sexiste. Il formule des recommandations et transmet un rapport de l'entretien au directeur de l'école doctorale, au doctorant et au directeur de thèse. En cas de difficulté, le comité de suivi individuel du doctorant alerte l'école doctorale, qui prend toute mesure nécessaire relative à la situation du doctorant et au déroulement de son doctorat.

Ainsi, les écoles doctorales organisent et coordonnent la formation doctorale. Elles prennent part à la recherche de financement pour les doctorants et les renseignent quant aux parcours professionnels envisageables après le doctorat ; elles complètent la formation des doctorants notamment dans les domaines de l'éthique de la recherche et de la science ouverte ; elles veillent aux conditions de travail des doctorants.

1.3 Le cas du LISEC et de l'école doctorale SLTC (Sociétés, Langages, Temps, Connaissances)

Le LISEC est un laboratoire situé dans les régions historiques et culturelles de l'Alsace et de la Lorraine. Il est composé de l'Université de Haute-Alsace (UHA) à Mulhouse, de Lorraine (UL) à Nancy et de l'Université de Strasbourg (Unistra). En 2023, Le LISEC compte 72 enseignants chercheurs. Si le LISEC des universités de Haute Alsace et de Strasbourg est rattaché à l'École doctorale des sciences humaines et sociales-Perspectives européennes (SHS-PE), le LISEC-Lorraine est rattaché à l'école doctorale SLTC.

Lors de l'année 2023-2024, il y a 21 chercheurs au LISEC-Lorraine : 7 professeurs des universités (PR) ; 2 maîtres de conférences habilités à diriger des recherches (MCF-HDR) ; 12 maîtres de conférences (MCF) ; 1 attaché temporaire d'enseignement et de recherche (ATER). Les vingt-sept doctorants de cette partie du laboratoire sont inscrits à l'école doctorale SLTC de l'Université de Lorraine.

L'Université de Lorraine comprend huit écoles doctorales⁸ qui regroupent, pour l'année 2023-2024, 1850 doctorants (de plus de 90 nationalités) et plus de 60 laboratoires. L'école doctorale SLTC accueille les doctorants du LISEC-Lorraine ainsi que les doctorants de huit autres « unités de recherche », plus communément appelées

⁸ Écoles doctorales de l'Université de Lorraine : <http://doctorat.univ-lorraine.fr/fr/les-ecoles-doctorales>

laboratoires, en sciences humaines et sociales, langues et littérature. L'école doctorale SLTC a opéré une traduction locale des missions qui lui sont confiées par le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche : en matière de financement, en matière de formation et en matière de suivi des doctorants.

L'école doctorale SLTC, de la même manière que les huit autres écoles doctorales de l'Université de Lorraine, propose en général un contrat doctoral par laboratoire. Un contrat doctoral est un contrat qui permet de financer un doctorant pendant trois ans en échange d'une soixantaine d'heures de cours par an. Il revient à chaque laboratoire, en l'occurrence au LISEC-Lorraine, de proposer des candidats à l'école doctorale SLTC qui examine les dossiers des candidats et, après une audition des candidats, opère un classement. Il convient de noter que la plupart des doctorants en SHS, à la différence des doctorants dans les sciences « dures », ont une activité professionnelle. Il existe cependant des doctorants issus de la formation initiale qui ont besoin de financements. Il revient alors aux Laboratoires et directeurs de thèse de les trouver. Parmi ces moyens de financement, il existe aussi des CIFRE (Conventions industrielles de formation par la recherche)⁹. Ces dispositifs permettent à une entreprise de bénéficier d'une aide financière pour recruter un jeune doctorant dont les travaux de recherche, encadrés par un laboratoire public de recherche, conduiront à la soutenance d'une thèse. Au LISEC, un doctorant bénéficie d'une CIFRE.

Concernant le suivi des doctorants, l'école doctorale SLTC veille à ce que les comités de suivi fonctionnent correctement. Ces comités de suivi individuels des doctorants veillent au bon déroulement du cursus en s'appuyant sur la charte du doctorat et la convention de formation. Composés d'un enseignant chercheur externe à l'université et d'un enseignant chercheur de l'université, ils évaluent dans un entretien avec le doctorant, les conditions de sa formation et les avancées de sa recherche. Ils formulent des recommandations et transmettent un rapport de l'entretien au directeur de l'école doctorale, au doctorant et au directeur de thèse. Ils veillent notamment à prévenir toute forme de conflit, de discrimination ou de harcèlement¹⁰.

⁹ CIFRE : <https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/fr/les-cifre-46510>

¹⁰ Comité de suivi de l'école doctorale SLTC : <https://doctorat.univ-lorraine.fr/fr/les-ecoles-doctorales/sltc/comite-de-suivi>.

Ainsi, l'école doctorale SLTC occupe une place centrale dans l'organisation de la formation des doctorants (financement ; formation proprement dite ; suivi). Cependant en matière de formation, le LISEC tient également un rôle non négligeable.

2. Les contenus de la formation doctorale pour les doctorants du LISEC

La formation doctorale des doctorants du LISEC dépasse le cadre du travail de thèse et de la relation entre le directeur de thèse et le doctorant. Si l'école doctorale SLTC joue un rôle grandissant dans la formation doctorale, le laboratoire y participe également, au moyen de deux types de formation : d'une part, l'accueil et l'accompagnement des doctorants dans les différentes équipes de recherche ; d'autre part, leur participation à des séminaires, transversaux à ces équipes et destinés à l'ensemble des doctorants du LISEC.

2.1 Le dispositif de formation de l'école doctorale SLTC

L'offre de formation de l'école doctorale SLTC s'appuie sur un dispositif commun à l'ensemble des écoles doctorales de l'Université de Lorraine qui est piloté par le Collège Lorrain des Écoles Doctorales¹¹ (CLED). Le CLED est une structure de coordination qui a pour missions d'améliorer l'organisation et le pilotage de la formation doctorale ; de proposer une politique de l'université en matière de formation doctorale ; de renforcer la visibilité, l'attractivité et le positionnement transversal du doctorat¹².

Le dispositif de formation commun mis en œuvre à partir de 2019 vise à harmoniser la formation doctorale préalablement gérée par chaque école doctorale qui fixait ses propres règles et modalités de formation : *« ce dispositif de formation doit servir de cadre au doctorant et à son encadrement de thèse au moment de remplir la convention individuelle de formation. Il se veut un guide et une incitation. Il n'est aucunement limitatif et un doctorant peut bien entendu suivre plus de formations qu'il ne lui en est demandé. Il est le cadre où doit s'inscrire toute formation ou acquisition de compétence, qu'elle soit acquise dans le catalogue proposé à l'Université de Lorraine ou à une autre source »*¹³.

¹¹ Le CLED est constitué des directeurs des écoles doctorales, d'un doctorant représentant chaque école doctorale, d'un doctorant issu du Conseil Scientifique, d'un coordinateur, du président de l'université, du vice-président du Conseil Scientifique de l'université, du directeur de la recherche et de la valorisation et du sous-directeur de la Direction de la recherche et de la valorisation en charge des études doctorales.

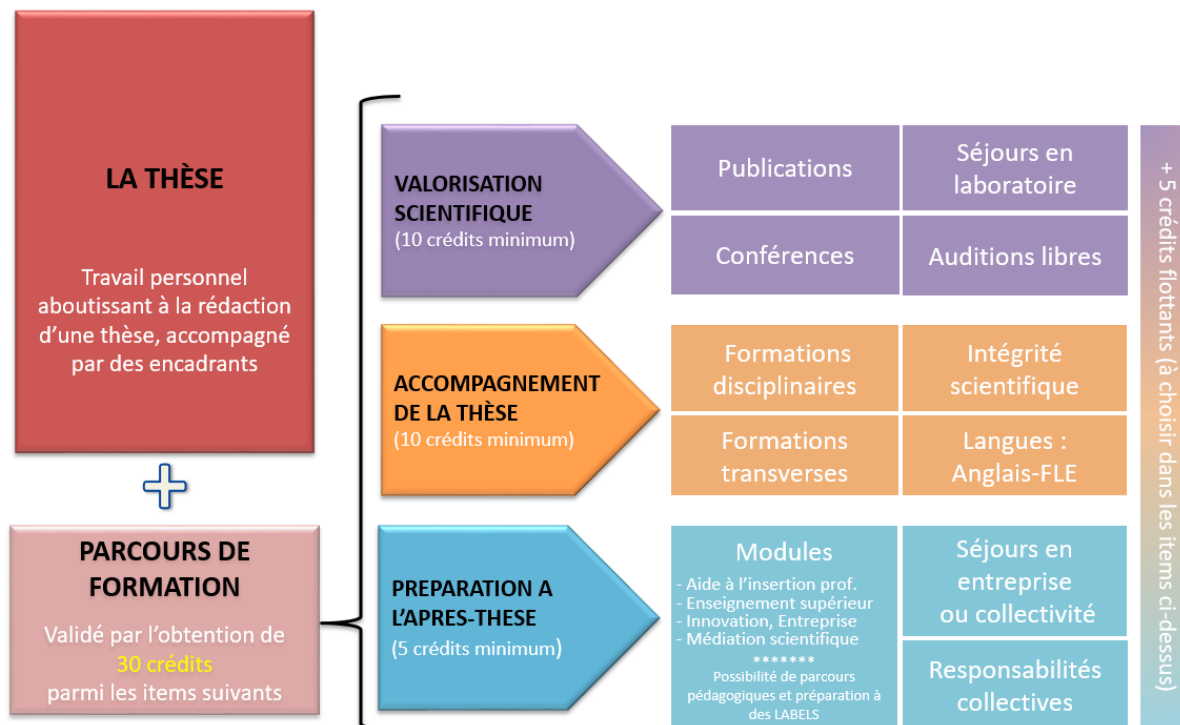
¹² Le dispositif doctoral de l'Université de Lorraine : <http://doctorat.univ-lorraine.fr/fr/le-doctorat/le-dispositif-doctoral>

¹³ Formation de l'école doctorale SLTC : *« Quelle est la logique du nouveau dispositif de formation de l'Université de Lorraine ? »* : <http://doctorat.univ-lorraine.fr/fr/etre-doctorant/formations-faq>

Les différentes formations ont été réparties selon un système en trois volets (eux-mêmes subdivisés en plusieurs rubriques) :

- Le volet « Valorisation scientifique » : il regroupe les activités pratiques en relation directe avec le déroulement des activités de recherche liées à la thèse, telles que les publications, les interventions ou les participations à des conférences, les séjours de recherche dans d'autres laboratoires.
- Le volet « Accompagnement de la thèse » : il regroupe les formations disciplinaires proposées spécifiquement par de l'école doctorale SLTC ; les formations transverses (portant par exemple sur la recherche documentaire, la prévention des risques, la communication orale en public, la gestion de projet) ; la formation à l'éthique et l'intégrité scientifique et la formation en langues.
- Le volet « Préparation à l'après thèse » : il regroupe des modules de formation liés à la poursuite de carrière (enseignement supérieur et pédagogie universitaire, emploi en entreprises, création d'activité, médiation scientifique) ainsi que la valorisation d'activités pratiques telles que les expériences professionnelles (activité salariée, thèse CIFRE) ou encore les responsabilités collectives.

Figure 1 : Le dispositif de formation doctorale de l'Université de Lorraine



Pour chacun des volets, un nombre défini de crédits de formation¹⁴ doit être validé par chaque doctorant au cours de son parcours doctoral. Plus précisément, les doctorants doivent justifier pour la soutenance de thèse de la valeur de 30 crédits cumulés, dont minimum 10 pour la valorisation scientifique, 10 pour l'accompagnement de la thèse et 5 pour la préparation à l'après thèse. Un crédit de formation étant équivalent à environ 10 heures de travail pour le doctorant, le volume horaire global attendu à la fin de la thèse par l'école doctorale correspond à environ 300 heures.

Ainsi, avec ce nouveau dispositif, les doctorants de l'école doctorale SLTC sont désormais soumis à plusieurs obligations. La première est celle d'une formation représentant un volume horaire plus de 3 fois supérieur au dispositif antérieur (90 heures de formation était attendue par l'école doctorale SLTC avant 2019). Deuxièmement, la structuration en trois volets impose la validation de crédits pour chacun des volets. Enfin, le dispositif accorde un caractère obligatoire à plusieurs formations, en plus de la formation à l'éthique rendue obligatoire par le cadre réglementaire national¹⁵. Il s'agit de la formation en langues pour tous les doctorants et de la formation à la pédagogie universitaire pour les doctorants contractuels chargés d'enseignement (DCCE).

Conjointement à ce dispositif de formation, les doctorants du LISEC-Lorraine bénéficient d'un certain nombre d'actions menées dans le cadre du laboratoire et des équipes de recherche.

2.2 Actions mises en place pour accueillir et accompagner les doctorants dans chacune des 4 équipes du LISEC

Depuis sa création, le LISEC compte quatre équipes : ATIP (Activité, Travail et Identité Professionnelle) ; NeV (Normes et Valeurs) ; AP2E (Apprentissages, Pratiques d'Enseignement et d'Éducation) ; Tec&Co (Technologies et Communication). À la rentrée 2023, ces quatre équipes sont numériquement composées ainsi :

¹⁴ Les « crédits de formation » constituent l'unité de valorisation des modules et des activités suivies retenue par l'Université de Lorraine, ils ne correspondent pas à des crédits ECTS.

¹⁵ La formation à l'éthique et à l'intégrité scientifique est rendue obligatoire par l'article 3 de l'arrêté du 25 mai 2016 fixant le cadre national de la formation et les modalités conduisant à la délivrance du diplôme national de doctorat.

Tableau 1 : La répartition des différents membres du LISEC par équipe de recherche

Equipes	Membres			TOTAL
	Permanents (PR, MCF et ATER)	Associés	Doctorants	
ATIP	15	20	21	56
NeV	10	12	30	52
AP2E	27	8	30	65
Tec&Co	20	13	35	68
TOTAL	72	53	116	241

Le LISEC accueille au total 116 doctorants dans ses quatre équipes. Chaque équipe propose et met en œuvre différentes actions pour accueillir et accompagner ses doctorants au cours de leurs temps et travail de thèse, mais également, pour certains d'entre eux, lors de leurs années postdoctorales. Nous avons interrogé chacun des responsables des quatre équipes du LISEC sur les actions mises en place.

Au sein de l'équipe ATIP, ce sont principalement deux types d'actions qui sont mises en œuvre à l'attention des doctorants de l'équipe lors de chaque année universitaire : d'une part, ils sont invités à participer aux séminaires, se déroulant en présentiel ou à distance ; d'autre part, ils sont associés à divers projets de publication portés par l'équipe, tels que des ouvrages collectifs, communications lors de colloques ou symposium ou journées d'étude, notamment en tant que communicants.

De même, l'équipe NeV propose à ses doctorants, d'une part, de se présenter à l'équipe lors des rencontres de ses membres permanents, de participer aux séminaires et d'y communiquer régulièrement. Elle offre, d'autre part, la possibilité à ses doctorants d'être inclus dans des préparations de colloques comme dans des articles et des ouvrages collectifs. Si ces publications sont communes avec le directeur de thèse, elles peuvent également l'être, selon les thématiques, avec d'autres membres permanents de l'équipe. Enfin, les membres permanents de l'équipe travaillent à ouvrir leurs réseaux de chercheurs à leurs doctorants afin de leur permettre de rayonner dès la préparation de leur thèse et, ainsi, de faire connaître leurs travaux dans d'autres laboratoires et structures de recherche. Un accompagnement des membres permanents de l'équipe est en outre proposé aux doctorants, par exemple, lorsqu'ils envisagent la qualification aux fonctions de maître de conférences¹⁶.

¹⁶ En France, cette qualification est délivrée par le Conseil National des Universités. Elle est nécessaire pour déposer sa candidature à des postes d'enseignants-chercheurs mis au recrutement. Elle est valable 4 ans.

Au sein de l'équipe AP2E, lors de chaque année universitaire, les doctorants participent à deux rencontres collectives régulières : d'une part, les « séminaires » de l'équipe au cours desquels ils sont invités, voire incités, à effectuer la présentation (d'une demi-heure environ) de l'avancée de leurs travaux doctoraux et à l'issue de laquelle un échange a lieu avec les membres permanents et doctorants de l'équipe présents ; d'autre part, les « moments doctorants », plus informels, au cours desquels il s'agit d'échanger sur son expérience de thèse entre doctorants, mais également avec les membres permanents de l'équipe présents lors de ces moments. Si quatre des « séminaires » ont lieu en mode hybride et l'un en présentiel à Strasbourg (ville géographiquement centrale pour l'ensemble des membres de l'équipe), les « moments doctorants » ont lieu exclusivement à distance. À Strasbourg, en présentiel, des séminaires méthodologiques sont également organisés par des membres permanents strasbourgeois de l'équipe, concernant, par exemple, l'écriture d'article ou le traitement des données.

L'équipe Tec&Co organise diverses rencontres pour l'ensemble de ses membres, relevant des sciences de l'éducation et de la formation et des sciences de l'information et de la communication dont, entre autres, un séminaire thématique international visant à croiser les regards de ces deux disciplines. À l'attention de ses doctorants spécifiquement, l'équipe organise : une journée d'étude des doctorants permettant d'offrir un temps de formation et de développement scientifique, d'organiser un temps d'échange entre les différentes générations de l'équipe, avec des chercheurs extérieurs invités et de valoriser les travaux des doctorants ; un à deux ateliers de formation scientifique dont les sujets varient selon les besoins des doctorants (méthodologie de recherche et analyse des données ; rédaction d'un article scientifique ; etc.) ; un atelier de développement professionnel. En outre, afin de faciliter la communication et l'accès aux informations, un espace de travail a été créé sur la plateforme Moodle pour tous les membres de l'équipe et un groupe WhatsApp « doctorants Tec&Co LISEC » a été créé par les représentants élus des doctorants.

Si l'ensemble de ces actions, menées au sein de chacune des quatre équipes du LISEC, à l'attention de leurs doctorants respectifs, se révèlent relativement diverses, elles constituent, tout compte fait, trois principaux types d'action et visent des objectifs semblables : la participation à et l'implication dans la vie scientifique et sociale de l'équipe ; l'accompagnement au travail et à la publication scientifiques ; la préparation de l'après-thèse, notamment quant à la carrière académique envisagée.

Au-delà de la mise en œuvre de ces actions d'équipe au sein du LISEC, des séminaires transversaux à ces quatre équipes, organisés en Lorraine, ont pour ambition de participer aussi à la formation des doctorants.

2.3 Des séminaires transversaux au sein du LISEC-Lorraine

Concernant les activités ayant cours au sein du LISEC en Lorraine, des séminaires transversaux sont proposés aux 30 doctorants inscrits à l'Université de Lorraine à la rentrée universitaire 2023. Ces séminaires transversaux sont expérimentés, à partir de l'année 2022, à l'initiative de deux professeurs des universités du laboratoire en Lorraine. Ces séminaires, au nombre de quatre par année à partir de 2023, sont construits à partir des besoins des doctorants. Ils ont lieu à distance, ce qui permet à une vingtaine de doctorants d'y participer.

Lorsque des besoins, ou des difficultés, sont identifiés à la suite de discussions avec des doctorants, une programmation d'interventions de doctorants est prévue sur des thèmes susceptibles de répondre à ces besoins ou d'aider à surmonter ces difficultés. Ces interventions des doctorants ont lieu devant leurs pairs. Des professeurs de l'Université de Lorraine sont invités à participer à ces séminaires en fonction des thèmes retenus. À chaque séminaire, nous proposons à des professeurs externes à l'université, notamment d'universités étrangères, de se joindre à ces travaux. Organisés jusqu'alors sur le site lorrain, l'ambition des professeurs à l'initiative de ces séminaires est de parvenir à les ouvrir aux doctorants des trois sites (UHA, UL, Unistra).

Chacune des quatre équipes du LISEC participe à la formation de ses doctorants respectifs, les séminaires transversaux sur le site lorrain viennent compléter cette formation.

2.4 Des initiatives portées par les doctorants

Au-delà des formations proposées par l'école doctorale et le laboratoire, d'autres initiatives, portées par les doctorants eux-mêmes, constituent des espaces de formation entre pairs pour les doctorants du LISEC-Lorraine. L'expérimentation d'un laboratoire junior (le JuLi) soutenu par le LISEC et l'association des doctorants de l'école doctorale SLTC (Par(en)thèse) sont deux exemples de collectifs visant à favoriser les échanges et le partage d'expériences entre doctorants.

Le LISEC a impulsé sur deux années (2020-2021) et à titre expérimental un laboratoire junior, le JuLi, qui peut être considéré comme une structure collective et formative pour les doctorants et les jeunes chercheurs. Créé dans un esprit de

communauté de pratique, le JuLi visait à développer les relations, le partage et l'entraide entre les doctorants inter-sites, ainsi qu'à renforcer leur dynamique d'engagement au sein de l'unité de recherche. Ses objectifs, en effet, étaient de permettre la rencontre et le développement des travaux entre doctorants des différents sites du LISEC ; la construction d'une identité de groupe et le renforcement de l'appartenance au laboratoire, en enrichissant l'activité doctorale et en permettant le partage des vécus (Milanovic, 2021). Différentes actions ont ainsi été menées par le JuLi, telles que des rencontres et des échanges relatifs à la méthodologie de recherche (outils, techniques et méthodes) ; la participation à un colloque organisé à Nancy (organisation, pilotage et espace de communication dédié aux jeunes chercheurs) ; des temps de réflexion et de collaboration pour travailler sur l'identité du collectif et son articulation avec le LISEC.

L'association Par(en)thèse, fondée en 2007, regroupe les doctorants de l'école doctorale SLTC. Ses objectifs sont d'offrir des moyens d'accompagnement aux doctorants dans leur recherche comme dans leur poursuite de carrière ; de favoriser le contact et l'interaction entre doctorants ; d'échanger autour du cursus doctoral et de ses débouchés ; de favoriser la circulation de l'information entre les doctorants et les différentes instances de l'Université de Lorraine et de représenter les doctorants dans les différentes sphères universitaires et publiques¹⁷. Soutenue par l'école doctorale, l'association Par(en)thèse organise différents événements à destination de ses membres et de la communauté universitaire, tels que des temps d'échange et des rencontres entre doctorants ; une préparation aux auditions des candidats aux contrats doctoraux ; des apéritifs scientifiques inter-associations ; des demi-journées d'information et d'échange autour du doctorat à destination des étudiants de master. L'association Par(en)thèse est en lien avec la Confédération des Jeunes Chercheurs (CJC), une association nationale et pluridisciplinaire qui rassemble des associations de doctorants et de jeunes chercheurs de toute la France et de toutes disciplines¹⁸. La CJC a pour but de représenter et de défendre les intérêts des jeunes chercheurs et de promouvoir le doctorat.

Ainsi, le laboratoire junior JuLi et l'association Par(en)thèse se distinguent quant à leurs objectifs, leurs périmètres d'action et leur pérennité. Néanmoins, ces initiatives ont pour point commun d'être pilotées et organisées par des doctorants pour les doctorants

¹⁷ L'association Par(en)thèse : <https://assoparenthese.wordpress.com/>

¹⁸ La Confédération des Jeunes Chercheurs : <https://cjc.jeunes-chercheurs.org/>

et d'enrichir et diversifier le paysage de la formation doctorale des doctorants du LISEC-Lorraine.

3. L'appréciation et les limites de la formation doctorale

L'approche compréhensive et l'analyse du vécu de la formation des doctorants du LISEC-Lorraine mettent en évidence plusieurs limites de la formation doctorale. Bien que les actions proposées par le laboratoire et les équipes de recherche soient perçues comme utiles et formatrices par les doctorants, tous n'y participent pas de manière identique et régulière. Quant aux formations réalisées dans le cadre de l'école doctorale, bien qu'elles soient souvent appréciées pour leur effet socialisant, favorisant la rencontre et les échanges entre doctorants de diverses disciplines, elles font l'objet de plusieurs critiques.

La majorité des doctorants apprécie positivement les opportunités offertes par le laboratoire et par l'école doctorale de rencontrer et d'échanger avec des doctorants d'autres disciplines (dans le cadre de l'école doctorale) et avec les doctorants et les enseignants-chercheurs du laboratoire. Les formations proposées, au-delà de leur contenu, sont appréciées par les doctorants pour leur dimension socialisatrice, particulièrement au début de leur parcours doctoral. En effet, elles offrent la possibilité aux doctorants de partager leur expérience, d'échanger autour des questions qu'ils se posent et des difficultés éventuelles qu'ils rencontrent. Ainsi, ces moments semblent favoriser la socialisation et l'acculturation des doctorants à la vie institutionnelle, académique et scientifique au sein de leur laboratoire et leur équipe de recherche mais aussi au sein de l'université.

La première limite concerne la participation restreinte des doctorants aux activités de formations, notamment celles du laboratoire et des équipes de recherche du LISEC. Cette faible participation peut être mise en lien avec les caractéristiques et le profil spécifique des doctorants du LISEC-Lorraine. En effet, seule une minorité de doctorants bénéficie d'un financement pour leur thèse (5 doctorants sur 27 ont un contrat doctoral ou une bourse) et réalise ainsi une thèse « à temps plein ». Ainsi, la majorité des doctorants a une activité salariée, en parallèle de la réalisation du doctorat, impliquant des contraintes temporelles particulières pesant sur leur participation et leur implication dans la vie et les activités collectives du laboratoire. D'ailleurs, la moyenne d'âge des doctorants du LISEC-Lorraine (42 ans) est révélatrice de leur spécificité, la plupart d'entre eux sont des professionnels de l'éducation et de la formation s'engageant dans une thèse non financée.

Au regard de ce profil particulier, les contraintes imposées par le dispositif de formation de l'école doctorale peuvent également être questionnées.

Un second ensemble de limites renvoie au dispositif de formation de l'école doctorale, qui est critiqué vis-à-vis des contraintes qu'il impose, tant par les doctorants que les directeurs de thèse. La critique la plus récurrente concerne le volume horaire, pour rappel, d'environ 300 heures, nécessaire à la validation des crédits de formation attendus par l'école doctorale avant la soutenance de la thèse. Les propos des doctorants mettent en évidence la contrainte que cela représente en termes de temporalité : « *les doctorants sont très occupés et n'auront pas nécessairement le temps d'aller jusqu'au bout dans leur formation* » (doctorant en 3^{ème} année) ; « *nous avons une thèse à finir en trois ans. Nous n'avons pas de temps à consacrer à encore plus de formations* » (doctorant en 2^{ème} année). Les doctorants du LISEC-Lorraine suivent pour l'essentiel les modules de formation lors de leur troisième année de thèse. Certains d'entre eux témoignent de « *la course aux crédits de formation* » à la fin de leur doctorat, les poussant à choisir par défaut des formations jugées souvent peu utiles. Ce choix par défaut concerne également les doctorants soumis à des contraintes professionnelles et/ou éloignés géographiquement de l'université. Ces derniers considèrent que les modalités des modules de formation (organisés une seule fois dans l'année et en présentiel) les contraignent à des choix réduits dans l'offre de formation : « *des sessions supplémentaires des formations seraient bienvenues pour mieux accommoder les disponibilités limitées de chacun* » (doctorant en 3^{ème} année).

De manière générale, l'utilité et la pertinence du contenu de certaines formations sont souvent remises en cause par les doctorants. C'est particulièrement le cas des formations à la pédagogie universitaire qui sont obligatoires pour l'ensemble des doctorants contractuels chargés d'enseignement (DCCE), quels que soient leurs expériences antérieures et leurs domaines d'activités : « *il faudrait éviter la surcharge de formations obligatoires peu utiles* » (doctorant en 2^{ème} année) ; « *la formatrice était très agréable, mais la formation est obligatoire pour les DCCE et elle est inutile au possible* » (doctorant en 3^{ème} année). Le caractère obligatoire de ces formations de découverte ou d'initiation à la pédagogie universitaire peut ainsi être questionné au regard du profil particulier des doctorants du LISEC-Lorraine et de leur domaine de spécialité (l'éducation et la formation). Plus généralement, ces critiques dépassent le cadre du LISEC-Lorraine et sont partagées par des doctorants d'autres laboratoires et unités de recherche. Un rapport de l'école doctorale SLTC, datant de 2013 et portant sur

l'amélioration des conditions d'exercice des doctorants, mentionne notamment : « *ces formations font l'objet de nombreuses récriminations quant à leur durée, à leur contenu et à leur nécessité* ».

Ainsi, face à des contenus de formation jugés peu utiles, certains doctorants ne suivent une partie des formations que pour répondre à l'obligation des crédits, ce qui se fait, selon eux, au détriment de l'avancée du travail de recherche : « *il faudrait éviter la saturation de formation, le travail principal d'un doctorant c'est sa thèse et cela doit le rester* » (doctorant en 2ème année). Lorsque cette obligation des crédits n'est pas remplie par les doctorants à la fin de leur thèse, cela peut conduire à des situations critiques. En effet, l'un des directeurs de thèse du LISEC-Lorraine a fait l'expérience d'un refus de soutenance de la part de l'école doctorale, car le candidat n'avait pas validé un nombre de crédits de formation suffisant. Ce doctorant, éloigné géographiquement de l'université, âgé d'une soixantaine d'années et qui ne souhaitait pas poursuivre une carrière académique après l'obtention de son doctorat, s'est vu contraint de reprogrammer sa soutenance de thèse après avoir suivi des formations supplémentaires.

Conclusion

En France, l'évolution de la formation des doctorants visait à répondre à plusieurs enjeux, notamment à ouvrir le binôme doctorant-directeur en proposant d'autres espaces de formation et d'accompagnement.

Dans le cadre du LISEC Lorraine, l'évolution de la formation doctorale visait entre autres un meilleur accompagnement des doctorants durant leur thèse et entendait les préparer à une meilleure entrée dans leur vie professionnelle. Il semble que ces objectifs soient en partie atteints. Il reste cependant quelques marges d'amélioration.

La pluralité des vécus des doctorants du LISEC-Lorraine vis-à-vis de la formation de l'école doctorale met en évidence que les formations qu'elle propose semblent avoir initialement été pensées pour des doctorants réalisant leur doctorat à temps plein, disposant d'un financement de thèse et visant une poursuite de carrière académique. Probablement faut-il y voir l'influence d'un CLED, pilotant la formation doctorale à l'échelle de l'université, majoritairement dominé par les écoles doctorales de sciences « dures ». Or, les doctorants du LISEC-Lorraine n'ont pas ce profil de doctorant en « sciences dures ». Ceci a parfois produit des décalages entre la formation proposée d'une part et les attentes, les contraintes et les priorités des doctorants d'autre part.

Les écoles doctorales sont cependant dotées d'un bureau et d'un conseil qui leur permettent de prendre en compte les doléances des doctorants et de leur directeur. L'école doctorale SLTC devra alors s'emparer des doléances des doctorants et de leur directeur et tenter de répondre à leurs attentes tout en respectant le cadre fixé par le CLED.

Références

- Association nationale des docteurs, Confédération des Jeunes Chercheurs (2022). *Le Guide du Doctorat. La référence des bonnes pratiques*. <https://guide-doctorat.fr/>
- Association Par(en)thèse. (s.d.). *L'association Par(en)thèse SLTC. L'association des doctorant-es de l'école doctorale SLTC de l'Université de Lorraine*. <https://assoparenthese.wordpress.com/>
- Confédération des Jeunes Chercheurs. (s.d.) *CJC Confédération des Jeunes Chercheurs*. <https://cjc.jeunes-chercheurs.org/>
- Gérard, L., & Daele, A. (2015). L'évolution de la formation doctorale at-elle engendré une évolution dans les pratiques d'accompagnement doctoral ?. *Recherche & formation*, 79, 43-62.
- Ghanem, T. (2007). *Organisation et conditions de la formation des doctorants dans le cadre de l'université française*. Thèse de doctorat, Université de Bourgogne.
- Hamel, J. (1997). *Étude de cas et sciences sociales* (L'Harmattan). Paris.
- Milanovic, Y. (2021). Le juli est-il le laboratoire junior du LISEC ? une plongée dans un conflit de normes et de valeurs au sein de la création d'une identité commune, p. 220, Actes du Colloque Inter-Congrès AREF « *Politiques et territoires en éducation et formation : Enjeux, débats et perspectives* », les 2 et 3 juin à Nancy, France.
- Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche – Sous-direction des systèmes d'information et des études statistiques (MESR-SIES). (2023). *L'État de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation en France 2022*.
- Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche – Sous-direction des systèmes d'information et des études statistiques (MESR-SIES). (2023). *Baisse du nombre de premières inscriptions en doctorat en 2022 en particulier dans les domaines scientifiques*. Note Flash n° 11 – juin 2023.
- Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche (2022). Arrêté du 26 août 2022 modifiant l'arrêté du 25 mai 2016 fixant le cadre national de la formation et les modalités conduisant à la délivrance du diplôme national de doctorat.
- Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche. (1992). Arrêté du 30 mars 1992 relatif aux études de troisième cycle.
- Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche. (2016). Arrêté du 25 mai 2016 fixant le cadre national de la formation et les modalités conduisant à la délivrance du diplôme national de doctorat.
- Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche. (s.d.). *Les CIFRE*. <https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/fr/les-cifre-46510>

Passeron, J.-C. et Revel, J. (2005) *Penser par cas*. Éditions de l'École des hautes études en sciences sociales. <https://doi.org/10.4000/books.editionsehess.19901>.

Pommier, S., Talby, M., Auffray-Seguette, M., Dalaut, M., Eijsberg, H., Elshawish, P., & Muller, H. (2022). *Le doctorat en France Regards croisés sur la formation doctorale*. [Rapport de recherche] Réseau National de Collèges Doctoraux.

Université de Lorraine. (s.d.). *Comités de suivi des doctorants*. <https://doctorat.univ-lorraine.fr/fr/les-ecoles-doctorales/sltc/comite-de-suivi>

Université de Lorraine. (s.d.). *Formation de l'école doctorale SLTC. Quelle est la logique du nouveau dispositif de formation de l'Université de Lorraine ?*. <http://doctorat.univ-lorraine.fr/fr/etre-doctorant/formations-faq>

Université de Lorraine. (s.d.). *Le dispositif doctoral*. <http://doctorat.univ-lorraine.fr/fr/le-doctorat/le-dispositif-doctoral>

Université de Lorraine. (s.d.). *Les écoles doctorales*. <http://doctorat.univ-lorraine.fr/fr/les-ecoles-doctorales>